

Décision Générale colonial

Décision n° 999 8 septembre 1947

n° 999 8

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 septembre 1947
Numéro JO n° 9 du 30/09/1947	Date du numéro 30 septembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Est reclassé au 9é échelon le nommé Farah Chire, planton au Gouvernement. Conserve, dans son échelon actuel, une ancienneté d'un an et six mois, le nommé Abdullullah Robleh, planton au service des informations. La présente décision porte effet pécuniaire pour compter du 1er juillet 1947